

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix neuf, le 20 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Février 2019

PRESENTS : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Monique CLAIRE, Mme Madeleine BOUSSAC, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Pascale TOYER, Mme Christine THIRY, M. Stéphane AUDION, Mme Claudine BLOIS.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Michel RAMIER (procuration à M. DUVOUX), Mme Pascale DEMEY (procuration à Mme GILOT-LECLERC), Mme Christine ELSER (procuration à Mme BLOIS), Mme Marie-Thérèse LACORD.

ABSENTS NON EXCUSES : M. Bruno RIGODON, M. Hervé GUENAIS.

Madame Françoise GILOT-LECLERC a été nommée secrétaire.

1 - ETUDE DU MAINTIEN DU SERVICE POSTAL

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions du Contrat de Présence Postale Territoriale, le bureau de Poste de GIEVRES n'est désormais ouvert que 15 heures par semaine, à raison de 3 heures les après-midi du lundi au vendredi. Le bureau est fermé le samedi.

Cette présence à minima, décidée par La Poste malgré notre opposition, ne correspond pas aux besoins de la population.

Puis Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le contenu des échanges qu'il a eus avec les représentants de la Poste en ce qui concerne la volonté de la Poste de modifier les modalités de l'offre de service. L'alternative proposée serait la mise en place d'un relais postal avec le concours d'un commerçant de la commune. A ce jour 2 commerces semblent intéressés, le bureau de tabac et le multi-service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les échanges avec La Poste en vue d'assurer le maintien de la présence postale sur la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

2- CONTRAT D'ASSURANCE

La commune a renégocié l'ensemble de ses contrats d'assurances en lien notamment à la responsabilité civile, aux dommages au patrimoine mobilier ou immobilier, et à la protection juridique. Après analyse des offres et des risques couverts, il est proposé de contractualiser avec la Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles (GROUPAMA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 pour :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles (GROUPAMA) pour un montant de 19 983,00 € TTC annuel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents nécessaires à son application.

3 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CARRE informe que le chantier de voirie route de Romorantin est arrêté en raison de l'humidité. Les travaux doivent redémarrer la semaine prochaine.

Madame BLOIS demande quand seront retirés les arbres au bord du Canal. Monsieur FURLOTTI informe que la personne qui s'en occupe a téléphoné à plusieurs reprises mais la Société fait la sourde oreille, et a, semble-t-il, sous-traité avec une entreprise Roumaine. Elle voulait passer sur le pont de la Morandière, qui ne supporte que 3,5 Tonnes, alors que le camion et les grumes pèseraient environ 40 Tonnes.

Monsieur CARRE a rencontré l'entreprise afin que celle-ci s'engage par écrit à réparer le pont en cas de dégâts. Cet engagement n'a pas été pris.

Monsieur le Maire refait un courrier au Canal pour l'informer des plaintes des riverains.

Monsieur FURLOTTI informe qu'un avis favorable a été délivré par le Commissaire Enquêteur au projet de centrale électrique à VIERZON (construction d'un barrage).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la gendarmerie va organiser le 3 Avril à la salle des fêtes une réunion de prévention et conseils pour les habitants pour le démarchage, les arnaques, les vols, etc...

La séance est levée à 20 heures 42.